



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Septembre 2011

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Albert ALLMENDINGER, Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Michel ESTNER M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. l'adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. Christian DOCK

1 – Procès-verbal de la séance du 4 Juillet 2011

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 Juillet 2011 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décisions prises par le Maire

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises au nom de la Commune :

• N°3 du 12/07/2011 :

- de ne pas exercer le droit de préemption consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l' immeuble situé :
 - ▶ Section 9 - parcelle 544/31 – 17, Rue du Jungholz

• N°4 du 12/07/2011 :

- de ne pas exercer le droit de préemption consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l' immeuble situé :
 - ▶ Section 1 – parcelle 66 – 62, Rue Principale

• N°5 du 12/07/2011 :

- de ne pas exercer le droit de préemption consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l' immeuble situé :
 - ▶ Section 2 – parcelle 86 – 2, Rue de l'Ours

• N°6 du 02/08/2011 :

- de ne pas exercer le droit de préemption consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l' immeuble situé :
 - ▶ Section 2 parcelle 259/176, 24a, Rue Principale

3 – Garantie d'emprunt à consentir à l'Association Sportive de Heiligenstein

Dans le cadre de la restructuration du Club House, l'Association Sportive de Heiligenstein souhaite contracter un prêt de 50 000 € ; Mais pour l'obtention d'un tel prêt la banque exige des garants ; L'association Sportive a donc sollicité la Commune dans ce sens. La Commune de Heiligenstein peut effectivement se porter caution, mais en respectant des conditions de ratios et de formes ;

Les caractéristiques du prêt envisagé sont les suivantes :

- Montant : 50 000 €
- Objet : Rénovation du club house de l'Association sportive de Heiligenstein
- Durée : 180 mois
- Taux d'intérêts : 4,20 % l'an fixe
- Garanties : cautionnement solidaire de la Commune de Heiligenstein à hauteur de 25 000 € ; garantie SOGAMA à Hauteur de 17 500 €

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

VU l'article L2252-1 du Code général des Collectivités Territoriales régissant l'octroi des garanties d'emprunt

VU l'article L 113-1 du code du sport autorisant toutefois les collectivités territoriales ou leur groupements à accorder leur garantie aux emprunts contractés en vue de l'acquisition de matériels ou de la réalisation d'équipements sportifs par des associations sportives dont le montant annuel des recettes n'excède pas 75 000 €

VU que les conditions de ratios sont respectées par la Commune de Heiligenstein soit :

Ratio global de couverture :

Le montant des annuités d'emprunt déjà garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant de la première annuité entière du nouveau prêt garanti et du montant de la dette ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget

- Montant global de la 1^{ère} annuité du nouveau concours garanti : 4 560,17 €
 - Montant net des annuités de la dette à échoir en cours d'exercice : 17 104,82 €
- Total : 21 664,99 €

- Recettes réelles de la section de fonctionnement du budget : 594 785,00 €
- 50% des recettes réelles de fonctionnement du budget : 297 392,50 €

21 664,99 € < 297 392,50 €

Ratio de division des risques :

Il équivaut à 10% du montant total des annuités garanties au profit d'un même débiteur.

- Montant total des annuités garanties : 4 560,17 €

Compte-tenu du plafond par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, le montant maximum des annuités garanties au profit d'un même débiteur est calculé selon la formule suivante :

$$\begin{array}{rcl} \text{Recettes réelles de fonctionnement} & \times & 0,50 \times 0,10 \\ 594\,785,00 \text{ €} & \times & 0,50 \times 0,10 = 29\,739,25 \text{ €} \end{array}$$

$$4\,560,17 \text{ €} < 29\,739,25 \text{ €}$$

Ratio de quotité :

La quotité pouvant être garantie ne peut excéder 50% du montant de l'emprunt à garantir

$$\begin{array}{rcl} \text{Montant de l'emprunt à garantir} & \times & 0,50 \\ 50\,000,00 \text{ €} & \times & 0,50 = 25\,000,00 \text{ €} \end{array}$$

$$\text{Montant de l'emprunt à garantir} \leq 25\,000,00 \text{ €}$$

$$\text{Garantie proposée : } 25\,000,00 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de garantir à hauteur de 25 000 € l'emprunt que souhaite contracter l'Association sportive de Heiligenstein et dont les caractéristiques sont les suivantes à savoir :

- Montant : 50 000 €
- Objet : Rénovation du club house de l'Association sportive de Heiligenstein
- Durée : 180 mois
- Taux d'intérêts : 4,20 % l'an fixe
- Garanties : cautionnement solidaire de la Commune de Heiligenstein à Hauteur de 25 000 € ; garantie SOGAMA à Hauteur de 17 500 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir

Adopté à l'unanimité

M. KARL Jean-Georges n'ayant pas pris part au vote du fait de son appartenance à l'Association Sportive de Heiligenstein et donc par là même « intéressé à l'affaire »

4 – Extension Salle polyvalente et restructuration du club house : Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le forfait de rémunération initial du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle polyvalente et la restructuration du club house portait sur un coût prévisionnel de travaux d'un montant de 180 000 € H.T. Or, la modification du projet a entraîné une augmentation du coût prévisionnel des travaux portant ce montant à 245 000 € H.T., avant ouverture des plis. Par contre, le taux de rémunération pour la maîtrise d'œuvre a

été renégocié à la baisse, soit de 10,6 % du montant prévisionnel H.T. des travaux, à 9 %. D'où l'objet de l'avenant n°1.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après avoir délibéré,

DECIDE de passer un avenant n°1 avec le cabinet d'Architecture Avenir d'un montant de 2 970 € H.T. portant le montant initial du contrat de maîtrise d'œuvre de 19 080 € H.T à 22 050 € H.T.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

5 – Acquisition ou réalisation d'une citerne réserve-incendie

Pour rappel : cf procès-verbal du 7 Mars 2011 :

« M. le Maire avait informé les conseillers municipaux par mail que « la Commission de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public » avait formulé une prescription concernant un poteau d'incendie, et qu'il ne pouvait y être dérogé pour l'obtention du permis de construire pour l'extension de la salle polyvalente. Les Pompiers de Barr et Heiligenstein ont organisé conjointement un exercice pour tester les différents poteaux situés à proximité de la salle. Malheureusement, ces tests ont révélé l'insuffisance des débits, et l'A/C M. Gilbert GRAESSER de la Commission de Sécurité, présent sur les lieux, a fait savoir que le permis pouvait toutefois être délivré si la commune s'engageait à installer une réserve d'incendie de 120 m³ à proximité de la salle. »

Depuis, M. le Maire a contacté 6 entreprises et fait établir les devis. Une seule entreprise n'a pas répondu, malgré plusieurs relances.

Certaines entreprises proposent la mise en place d'une citerne « toute faite », mais M. le Maire craint qu'il ne soit pas possible de la ramener jusqu'à l'endroit défini, les manœuvres d'un camion de cette ampleur étant quasi-impossibles. Deux entreprises proposent la réalisation de la construction de la citerne.

Entendu les explications de M. le Maire, et sur proposition de M. le Maire

Le Conseil Municipal

Délibère et

DECIDE de faire construire une citerne réserve-incendie de 150 m³ en béton armé, les crédits étant prévus au budget primitif 2011 - section d'Investissement - compte 2158 – OP 138

CONFIE les travaux à l'entreprise la mieux disante, soit DICKER pour un montant de 49 000,00 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

6 – Agrément candidature permissionnaire chasse

VU le code de l'environnement notamment article L 429-1 et suivants

VU l'arrêté préfectoral du 27.06.2005 définissant le cahier des charges type

VU le dossier de candidature pour l'agrément d'un chasseur « permissionnaire » de M. Guy Le GUELF présenté par le locataire de la Chasse pour la période de chasse 2011 - 2012

VU l'avis favorable de la Commission consultative à l'issue de la réunion du 23/08/2011, pour la période 2011 – 2012, et suivantes si l'année s'avère concluante.

Le Conseil Municipal
Délibère et

EMET un avis favorable à l'agrément de chasseur « permissionnaire » de M. Guy Le GUELF.

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

4 – Divers

A – Piste Cyclable en allant vers le collège de Heiligenstein

La question est posée de savoir si les plots qui ont été renversés le long de la D42 seront remplacés ? ou si une autre solution, plus efficace et plus durable peut être mise en place. Une proposition est faite pour une séparation au sol réfléchissante et non franchissable. Monsieur le Maire propose d'appeler M. Dominique GASSER, Responsable de l'unité Territoriale de Barr du Conseil Général pour évoquer le problème et trouver une solution adaptée.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire :
Marcel Kirstetter



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Vendredi 30/09/2011	Rallye France Alsace (Départ Bernardswiller 7 h 47)

2 – Rallye France-Alsace

Lors du déroulement des épreuves du rallye France-Alsace, le stationnement sera interdit sur la RD 35 sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération, celle-ci devant servir d'axe de secours. D'autres rues sont réglementées pour le stationnement et la circulation. Un arrêté a été pris, et est affiché sur les panneaux d'affichage du village et consultable sur le site de la Commune. Merci d'en prendre connaissance.

3 – Fête de Noël des personnes âgées

La date retenue initialement pour la Fête de Noël des personnes âgées, et annoncée dans le calendrier des Fêtes est modifiée et reportée au 18 Décembre 2011. Vous pouvez dès à présent réserver cette date.

4 - Découvrez le Conseil Général du Bas-Rhin à l'occasion des « 67h du 67 » !

Jeudi 13 octobre au soir sera donné le « top départ ! » des 67 heures du 67. Ces 1^{ères} portes ouvertes du Conseil Général du Bas-Rhin sur l'ensemble du territoire, offriront tout le week-end jusqu'au dimanche 16 octobre après-midi, un programme riche, varié et convivial avec pas moins de 67 animations.

67heures pour (Re)découvrir le Conseil Général

Chaque Bas-Rhinois peut être amené à entrer en contact avec le Conseil Général au cours de sa vie. Tel est le défi que relèvent les « 67h du 67 ». Objectif : donner une meilleure lisibilité aux actions et missions du Conseil Général et faire découvrir les quelques 150 métiers présents dans la collectivité. Ce sera également l'occasion de rencontrer les conseillers généraux dans leurs cantons.

67 heures de proximité sur le territoire

Offrant des animations sur 67 lieux, ces portes ouvertes sont placées sous le signe de la proximité et de la découverte. Proche des Bas-Rhinois, la collectivité est largement implantée sur l'ensemble des 44 cantons du département. Des services de voirie à l'entretien des collèges, en passant par la solidarité ou la culture, le Conseil Général fait partie intégrante de notre quotidien sans que nous le réalisions. Les 67h du 67 sont l'occasion de découvrir les sites identifiés Conseil Général sur tout le département à travers une programmation conviviale, ludique et familiale.

67 heures de temps forts

Le Conseil Général se dévoile et invite les Bas-Rhinois à une rencontre inédite à l'occasion de nombreux temps forts, avec entre autres :

- Gratuité des bus du Réseau67 le samedi 15 octobre
- Parcours artistique, civique et conférences/débats sur le Conseil d'Alsace à l'hôtel du département
- Fête de la science au Vaisseau
- Gratuité du château du Haut-Koenigsbourg le samedi 15 octobre
- Lectures publiques aux archives départementales
- « Les voix de la mémoire » au Mémorial de l'Alsace-Moselle
- Parcours découverte à vélo, skate, pied et animation smartphone au canal de la Bruche

- Mise en oreille du festival des contes à la bibliothèque départementale du Bas-Rhin (sur réservation)
- Ambiance Mississipi au bac de Seltz
- Gratuité du château du Lichtenberg le dimanche 16 octobre de 10h à 18h
- Parcours d'accessibilité lié au handicap et animations à la Maison Départementale des personnes Handicapées
- Marche du 67 et animations au plan d'eau de Plobsheim
- Nuit électro 67, DJ's live et vidéo performance à Sélestat avec le concours du Centre de Ressources de Musiques Actuelles (CRMA)
- Election de la plus belle photo des 67heures sur Facebook

Les acteurs du 67 valorisés

Les 67heures du 67 sont également une formidable opportunité de valorisation des partenaires du Conseil Général. Grâce à leur participation, de multiples animations viendront agrémenter le programme déjà vaste des 67 heures :

- L'agence de développement économique (ADEC) présente son action de soutien aux technologies du numérique à travers de nombreux ateliers
 - L'agence de développement touristique (ADT) organise 5 grandes chasses aux trésors
 - Le club vosgien propose une marche gourmande (départ au champ du feu) et quatre autres marches pédestres
 - La maison rurale de l'Outre Forêt de Kutzenhausen organise des portes ouvertes
 - Le centre d'initiation à la nature et à l'environnement de Munchhausen (CINE) vous invite à ses portes ouvertes à découvrir « les fruits d'automne »
- Regio Pamina de Lauterbourg organise ses portes ouvertes et une conférence en présence des architectes du bâtiment.

Programme complet sur bas-rhin.fr

5 – CICAS – Retraite complémentaire

Le n° utile 0 820 20 189 (0,09 € TTC par minute à partir d'un poste fixe)

Vous pouvez contacter un conseiller du Lundi au Vendredi de 9 H à 18 H ; En lui communiquant votre nom et votre n° de sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier. Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

6 – Région Alsace

La Région Alsace a lancé il y a quelques mois une démarche en vue de la création d'une « Marque partagée Alsace ». L'étude sur l'attractivité de l'Alsace vient de s'achever. Les éléments constitutifs de ce travail de synthèse et de mise en perspective peut être consulté sur le site :

<http://www.region-alsace.eu/marque-alsace-Bilan>

7 – Alsace Nature – Exposition – diaporama collines sèches

L'objectif est de faire découvrir ces milieux remarquables et de faire émerger localement des actions de préservation de ces milieux. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général, Alsace Nature a réalisé une exposition de dix panneaux visibles sur le site : <http://www.alsacenature.org/images/stories/Expo/Collines/collinesseches.pdf>

8 – Règlementation de l'usage du feu en forêt

L'arrêté préfectoral permanent portant règlementation de l'usage du feu en forêt et de l'incinération des végétaux accompagné de trois annexes est visible sur le site de la commune et affiché au tableau d'affichage principal.

Ce document s'adresse en particulier aux jeunes inconscients qui ces derniers temps ne se sont pas privés d'en faire malgré l'interdiction. Merci d'en prendre connaissance.